



# Organisation et modalités de formation à distance via notre LMS SPOT

JANVIER 2026



Les formations à distance sont dispensées via la plateforme **LMS SPOT**, accessible en ligne.

À l'inscription, **chaque apprenant reçoit des identifiants personnels et sécurisés lui permettant d'accéder à la plateforme 24h/24 et 7j/7**, pendant toute la durée de la formation, depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone disposant d'une connexion internet.

Une présentation de la plateforme est mise à disposition afin de faciliter la prise en main et l'autonomie de l'apprenant.

Les formations combinent, selon la nature de la formation et les résultats de l'évaluation des besoins, des **séquences synchrones et asynchrones**.

**Les séquences synchrones** correspondent à des temps de formation réalisés en temps réel, en visioconférence, permettant des échanges interactifs, des apports pédagogiques, des mises en situation et des temps d'évaluation.

**Les séquences asynchrones** sont réalisées en autonomie, sans contrainte horaire, à partir des ressources mises à disposition sur le LMS SPOT (supports, fiches pratiques, exercices, QCM, travaux à réaliser).

**L'assistance technique et pédagogique est assurée par Nlomngan Victorine, responsable de la formation.**

Elle accompagne les apprenants tout au long du parcours pour l'utilisation de la plateforme, les questions pédagogiques et le suivi de l'avancement, afin de prévenir toute difficulté ou situation de décrochage.

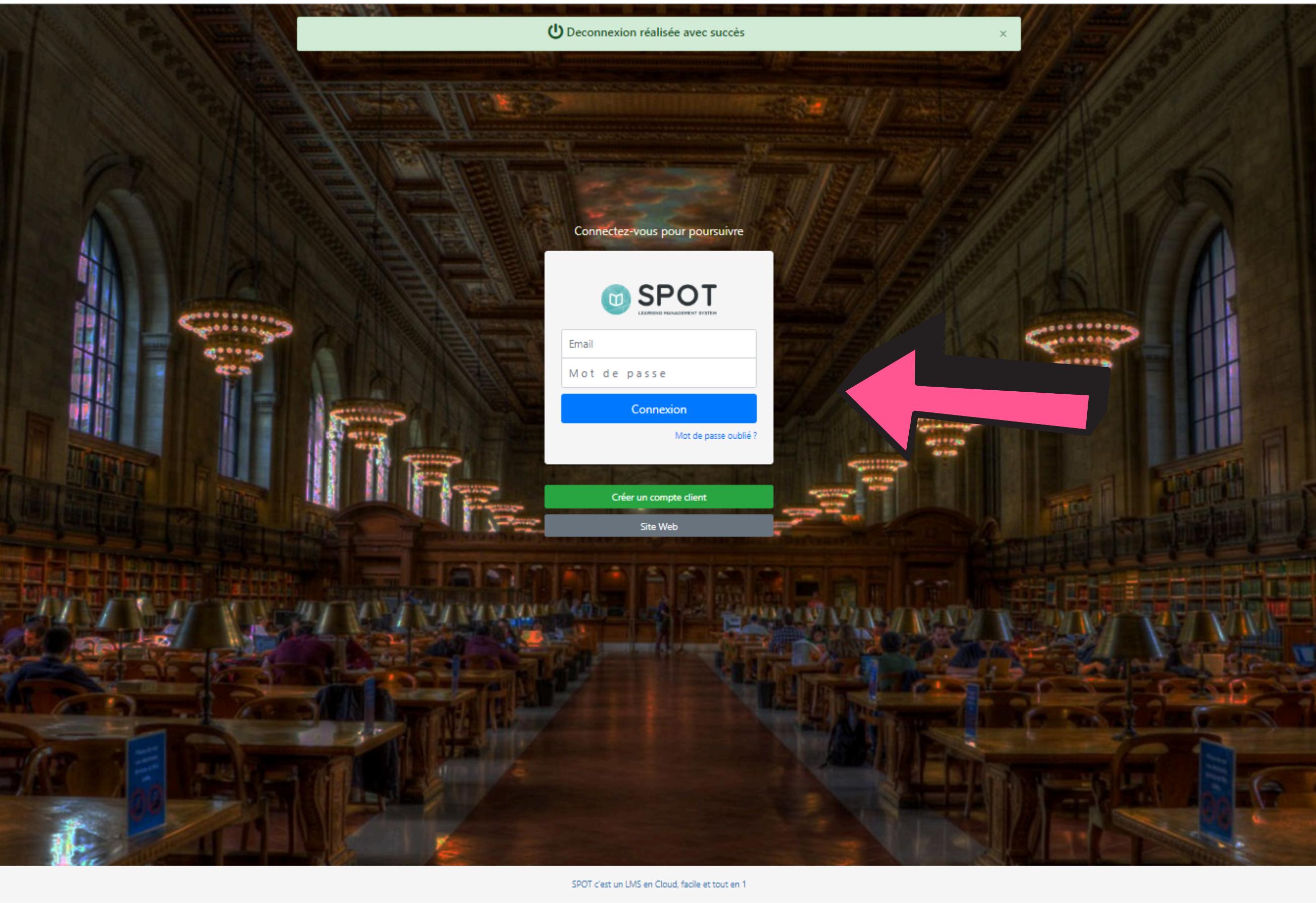
La plateforme LMS SPOT permet le suivi des connexions, du temps passé, de la réalisation des activités et des évaluations, garantissant la traçabilité du parcours de formation et l'assiduité des apprenants.

Les supports pédagogiques mis à disposition sont protégés par le respect des droits d'auteur et réservés à un usage strictement personnel.

# QU'EST CE QU'UN LMS

LMS signifie Learning Management System.  
Learning=Apprendre, parce que vous l'utilisez pour dispenser des cours ou des programmes de formation.  
Management=Gestion, car il vous aide à organiser ces cours (créer, modifier, affecter à des étudiants, etc).  
System=Système, last but not least, c'est juste un mot qui se traduit par «logiciel». Un LMS est un programme informatique.





Pour vous connecter:

1. Allez sur la page [www.spotlms.com](http://www.spotlms.com)
2. Entrez votre adresse mail comme login
3. Inscrivez le mot de passe remis par votre formateur
4. Cliquez sur connexion

Rechercher utilisateurs/cours

Addr

The screenshot shows the LMS SPOT dashboard with a blue header bar. On the left, there's a search bar labeled "Rechercher utilisateurs/cours" with a magnifying glass icon. To the right of the search bar is a "Connexion" button. Below the header, there's a dark blue navigation bar with several icons and labels:

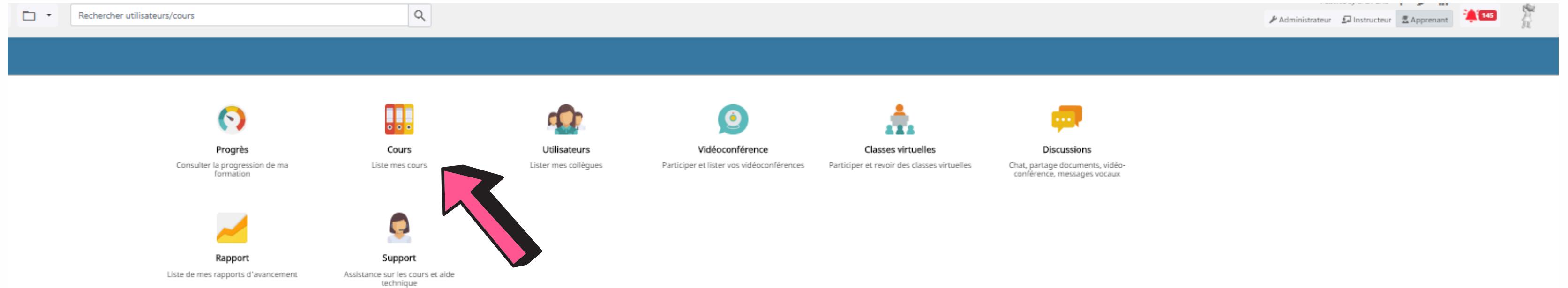
- Progrès**: Consultez la progression de ma formation.
- Cours**: Liste mes cours.
- Utilisateurs**: Lister mes collègues.
- Vidéoconférence**: Participer et lister vos vidéoconférences.
- Classes virtuelles**: Participer et revoir des classes virtuelles.
- Discussions**: Chat, partage documents, vidéo-conférence, messages vocaux.

Below the navigation bar, there are two more sections:

- Rapport**: Liste de mes rapports d'avancement.
- Support**: Assistance sur les cours et aide technique.

Sur votre tableau de bord LMS SPOT , vous trouvez :

1. Le suivi de vos progrès
2. Les cours que l'on vous a affecté
3. Vos collègues
4. L'accès à la visio
5. Vos classes virtuelles
6. Un forum de discutions avec les autres élèves et vos professeurs
7. Un rapport de vos activités
8. Un support en cas de problème technique



**Pour accéder aux cours:**

**1. Cliquez sur l'icone Cours**

Code Discussions

▶ SUIVRE LE COURS

i COVID 19 - mesures de soutien, COV19

COVID 19 - mesures de soutien

COV19

Etat

Pas démarré

Date de mise à jour de l'état 1 29/04/2020 10:26

Date à faire au plus tard 1 28/07/2020

Avancement total

Temps de travail 1 0sec

Référents du cours 1 Martine Dancoisne

Moyenne des scores/100 1 - /100

Victorine NLOMNGAN  
vn.gidefi@orange.fr  
Administrateur

Avancement total

0

100

Fait Reste à faire

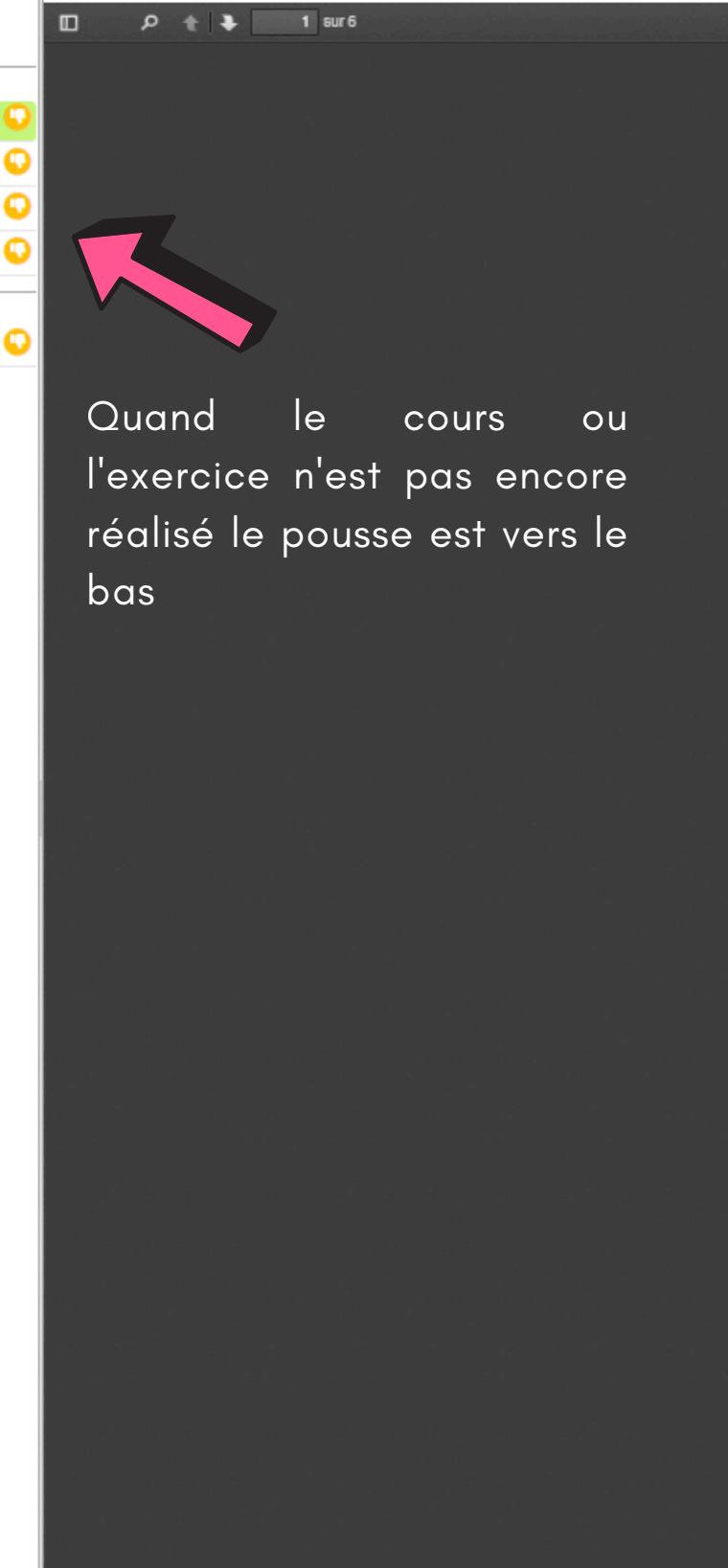
The screenshot shows a course management interface. At the top, there are two blue buttons: 'Code' and 'Discussions'. Below them is a green button labeled '▶ SUIVRE LE COURS' with a pink arrow pointing to it. A teal header bar contains the text 'i COVID 19 - mesures de soutien, COV19'. The main content area has a large circular icon with a book inside. To its right, the course title 'COVID 19 - mesures de soutien' and code 'COV19' are displayed. Below this is a table with course statistics: 'Etat' (Pas démarré), 'Date de mise à jour de l'état' (29/04/2020 10:26), 'Date à faire au plus tard' (28/07/2020), 'Avancement total' (progress bar), 'Temps de travail' (0sec), 'Référents du cours' (Martine Dancoisne), and 'Moyenne des scores/100' (- /100). To the right of the table is a student profile for 'Victorine NLOMNGAN' with email 'vn.gidefi@orange.fr' and role 'Administrateur'. Below the profile is a donut chart titled 'Avancement total' showing 0% completion (green for 'Fait' and red for 'Reste à faire').

Pour démarrer le cours:

1. Cliquez sur Suivre le cours

|  | Aides financières                                |
|--|--|
|  | Mesures mises en place                           |
|  | Report échéances fiscales                        |
|  | Crédits mis en place pour soutenir la trésorerie |
|  | Report échéance URSSAF du 5 mai 2020             |
|  | Plateforme d'achats                              |
|  | Achat masques                                    |

Le contenu de vos cours



Quand le cours ou l'exercice n'est pas encore réalisé le pousse est vers le bas

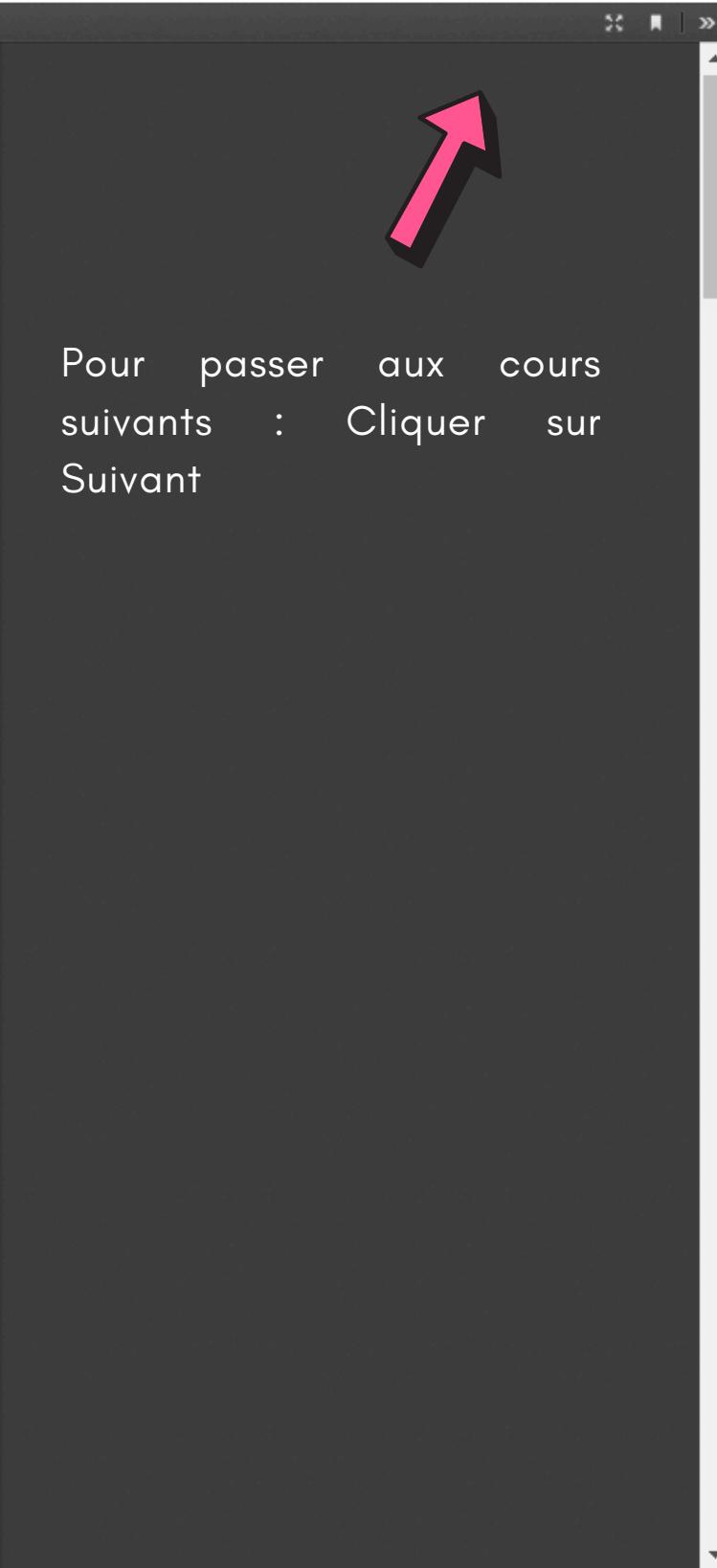


Préparez-vous à réussir votre création d'entreprise

## Coronavirus COVID-19 : aides pour les entreprises impactées



Afin de faire face à l'épidémie du "Coronavirus COVID-19" et ses conséquences sur l'économie française, le gouvernement a annoncé un certain nombre de mesures visant à aider les entreprises fortement



Pour passer aux cours suivants : Cliquer sur Suivant



s financières

ures mises en place

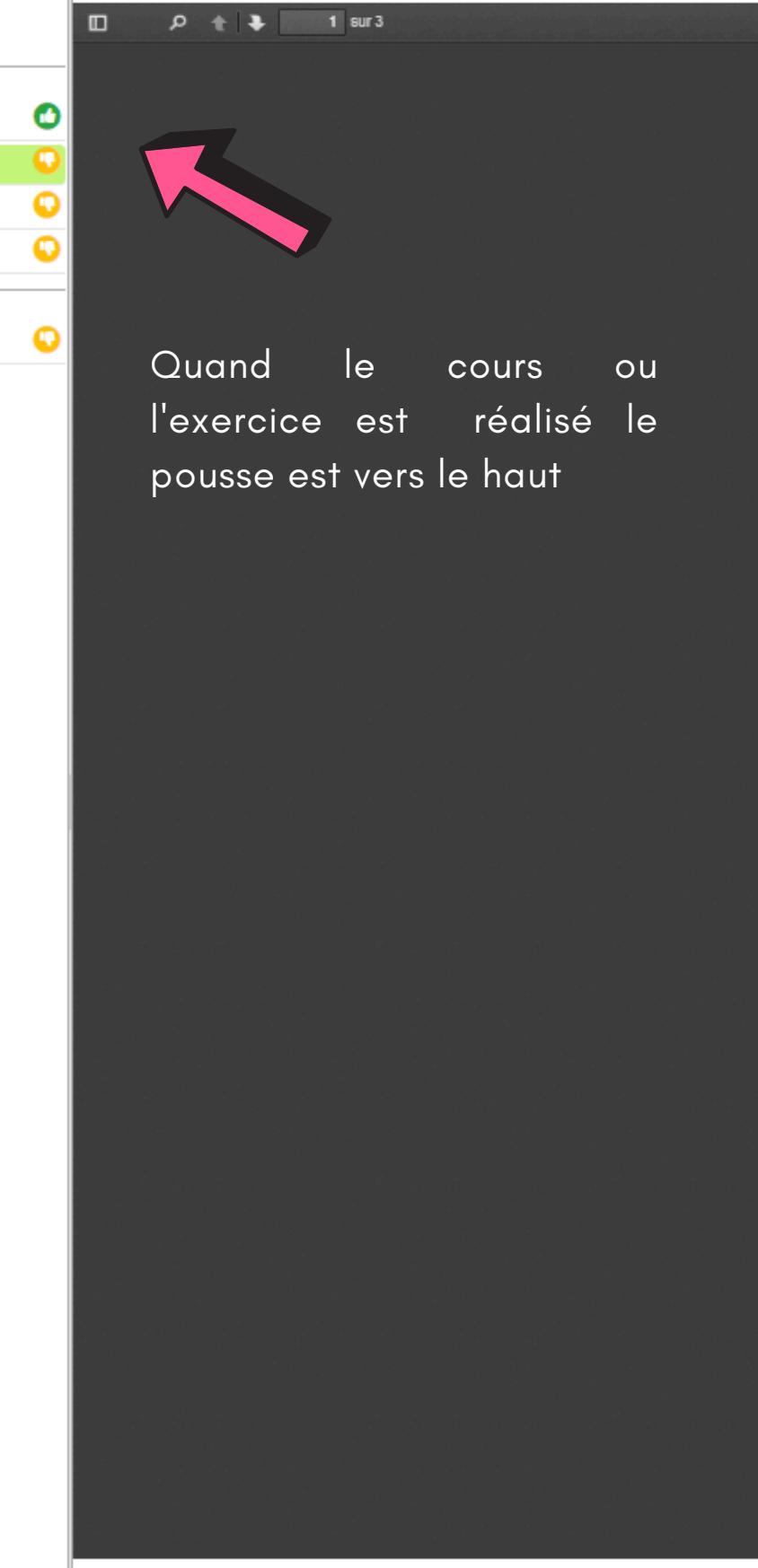
art échéances fiscales

lits mis en place pour soutenir la trésorerie

art échéance URSSAF du 5 mai 2020

forme d'achats

it masques



  
**MINISTÈRE  
DE L'ACTION  
ET DES COMPTES  
PUBLICS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**Report des échéances fiscales des  
entreprises du mois de mai**

Paris, le 17/04/2020  
N° 1013

**Direction générale des Finances publiques**  
[economie.gouv.fr](http://economie.gouv.fr)  
[impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

Gérald Darmanin, ministre de l'Action et des Comptes publics, adapte  
le calendrier des principales échéances fiscales des professionnels du mois de mai  
pour tenir compte de la crise sanitaire.

Depuis le début de la crise, l'État a fait du soutien aux entreprises une de ses missions prioritaires.

Parmi les mesures de soutien, de nombreux reports d'échéances, tant fiscales que sociales, ont déjà été accordés aux mois de mars et d'avril. Sur le champ des impôts directs, l'ensemble des mesures de soutien ont déjà représenté un effort de 3,8 Md€ pour l'État.

Le mois de mai compte plusieurs échéances fiscales : dépôt des « liasses fiscales », solde d'impôt sur les sociétés, solde de CVAE.

Afin de donner de la visibilité, dès à présent, aux entreprises et aux experts-comptables, en tenant compte de leurs difficultés à rassembler l'ensemble des éléments leur permettant de déclarer correctement leurs impôts dans cette période de crise sanitaire, Gérald Darmanin présente un calendrier adapté de ces échéances.

Toutes les échéances de dépôt des liasses fiscales et autres déclarations assimilées du mois de mai sont ainsi décalées au 30 juin. Le calendrier en annexe présente le détail de ces reports. Ces délais supplémentaires doivent permettre aux entreprises et aux experts-comptables d'accomplir leurs obligations fiscales annuelles.

Par ailleurs, les entreprises qui connaissent des difficultés pourront demander le report du paiement des échéances fiscales du mois de mai.

Les entreprises qui le peuvent sont toutefois invitées à s'acquitter de leurs obligations déclaratives et